

Question écrite (08/06/2022)**Acheminement du matériel de vote aux électeurs résidant à l'étranger pour le 1er tour des élections législatives des 4 et 5 juin 2022**

M. Jean-Pierre Bansard interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur l'acheminement du matériel de vote aux électeurs résidant à l'étranger pour le 1er tour des élections législatives des 4 et 5 juin 2022. Pour ces élections, les électeurs avaient la possibilité de voter par correspondance. Il fallait pour ce faire qu'ils se signalent à leur consulat avant le 31 mars 2022, afin que le matériel de vote soit envoyé à leur domicile. De nombreux retours indiquent que le matériel de vote n'a, soit jamais été reçu par ceux qui en avaient fait la demande, soit l'a été en retard. Par ailleurs, la propagande électorale n'a pas non plus été reçue avant la tenue du 1er tour dans certaines circonscriptions, notamment celle les plus éloignées. Il l'interroge sur les coûts d'acheminement ainsi que sur l'impact environnemental de ces deux matériels sur support papier. Il la questionne sur la pertinence de la modalité du scrutin par correspondance qui au 1er tour des législatives n'a été utilisée que par 0,09% des électeurs inscrits sur les listes électorales consulaires, ainsi que sur l'envoi postal de la propagande électorale, reçue bien souvent plusieurs jours ou semaine après la tenue du scrutin en raison des délais postaux locaux.